

CUISINIER(ère) CHEF/ RESPONSABLE DES SERVICES CUISINE ET RESTAURANT (H/F/X)

Le Centre public d'action sociale de Virton **procède au recrutement sous contrat et pour une période déterminée d'un an d'un(e) cuisinier(ère) chef / responsable des services cuisine et restaurant** pour les besoins de la MR-MRS « l'Amitié ». Ce CDD étant appelé à devenir un CDI après évaluation au moins positive.

Les candidatures munies des pièces requises (C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire) seront transmises à M. le Président du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou par courriel au service RH (rh@cpas-virton.be).

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- **Relatives au diplôme (pour le recrutement contractuel) :**
 - Etre détenteur d'un titre équivalent à l'enseignement secondaire supérieure et en rapport avec l'emploi à conférer (technique de qualification)
 - **Relatives à la promotion pour les agents statutaires :**
 - A l'agent(e) titulaire de l'échelle D.1, D2 ou D3. technique et qui a réussi l'examen d'accession. Pour se présenter à cet examen, l'agent(e) candidat(e) ne doit pas avoir une évaluation « insatisfaisante » et compter une ancienneté de 4 ans dans l'échelle D.1. en qualité d'agent(e) statutaire définitif(ve).
 - **Relatives à l'aide à l'emploi :**
 - Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi est un atout : Aviaq, passeport APE, ...
 - **Relatives à l'outil informatique :**
 - Disposer de connaissances de base en informatique : Excel - Word - Outlook
 - **Relatives à la fonction**
 - Disposer d'une expérience de travail dans les domaines de la restauration et/ou de la cuisine de collectivité de trois 5 ans minimum est indispensable ;
 - Disposer d'une expérience de travail en équipe cuisine et en gestion d'équipe cuisine d'une année minimum est indispensable ;
 - Détenir et maîtriser les connaissances pratiques requises : normes HACCP, bonnes pratiques d'hygiène ... Être capable de rédiger des notes et rapports en lien avec ses services ;
 - Être capable d'évaluer et de gérer les crédits budgétaires nécessaires pour les besoins de ses services ; (déterminer des budgets nécessaires, calculer des commandes, gérer des stocks,...) ;
 - Être capable de garantir la qualité de tous les plats ;
 - Être capable d'organiser, déléguer, contrôler le travail au sein d'une cuisine de collectivité ;
 - Être résistant au stress ;
 - Savoir travailler de manière autonome et parvenir à faire régner une bonne ambiance de travail au sein des équipes sous votre responsabilité ;
 - Faire preuve d'un savoir-être adapté à la fonction ;

CONDITIONS GENERALES :

- Etre ressortissant ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du CPAS et de la MR-MRS l'Amitié ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Etre âgé de 18 ans au moins. Aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

L'engagement est prévu sur base de la réussite d'un examen comportant 3 épreuves : écrite, pratique et orale.

AVANTAGES :

- Un salaire annuel allant de : responsable des services cuisine et restaurant (D7) : de 30.678,21€ à 45.719,52€ (indexé à l'indice actuel de 1,7758) ;
- Un 2ème pilier de pension cotisé par le CPAS correspondant à 3% du salaire brut ;
- Des chèques repas d'un montant de 5€/jour presté (dont 1,25€ à charge de l'employé) ;
- Une allocation de fin d'année : payable en novembre ;
- Une prime d'attractivité : payable en décembre ;
- Des réductions de temps de travail en fonction de l'âge à partir de 45 ans.

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du service RH (063/24.09.67).

Tél. 063 24 09 67 – rh@cpas-virton.be